

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°24 du 11 juin 2010**

**PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°4**

**INSTRUCTION N° 402739/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDM/BMR/SAJ**  
relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Brest.

*Du 6 mai 2010*

DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION.

**INSTRUCTION N° 402739/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDM/BMR/SAJ relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Brest.**

*Du 6 mai 2010*

NOR DE FE 1 0 5 0 8 8 8 J

---

*Références :*

Code de la défense - partie réglementaire, III, notamment les articles R. 3233-10 à R. 3233-18.

Décret n° 85-755 du 19 juillet 1985 (BOC, p. 4150 et ses errata de classement des 20 septembre 1988 (BOC, p. 5156) NOR DEFT8861143X et 22 janvier 1990 (BOC, p. 886) NOR DEFD9053007X. ; BOEM 111.2.3.3, 126.1, 405.1.2.4.1, 508-322) modifié.

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Arrêté du 1er octobre 1991 (BOC, p. 3289. ; BOEM 112.2.4, 420.2.2, 610.3.3) modifié.

Arrêté du 22 juin 2007 (JO n° 162 du 14 juillet 2007, texte n° 31, p. 11952 ; signalé au BOC 14/2008. ; BOEM 430.1.1.1) modifié.

Arrêté du 16 décembre 2009 (JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 31 ; signalé au BOC 2/2010. ; BOEM 410.12.2.3).

Arrêté du 10 mars 2010 (BOC N° 14 du 9 avril 2010, texte 13. ; BOEM 130.1.1, 144.1, 150.1.1, 300.6.1.2).

Arrêté du 23 avril 2010.

Arrêté du 23 avril 2010.

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Trois annexes.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 160.1

*Référence de publication :* BOC N°24 du 11 juin 2010, texte 4.

---

## 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

La présente instruction fixe les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Brest (DIRISI - Brest).

En application de l'arrêté de 8<sup>e</sup> référence, la DIRISI - Brest est un organisme extérieur de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI), placé sous l'autorité organique et fonctionnelle du directeur central de la DIRISI.

Elle reçoit ses directives de la direction centrale de la DIRISI (DC DIRISI).

## 2. ATTRIBUTIONS.

Conformément aux directives de la direction centrale de la DIRISI, la DIRISI - Brest est chargée d'assurer le déploiement, la conduite, la mise en œuvre et le soutien des systèmes d'information et de communication (SIC) et de satisfaire les besoins en SIC de ses organismes clients dans le cadre du périmètre de responsabilité qui lui est dévolu.

La DIRISI - Brest est particulièrement chargée de :

- relayer et appliquer les directives de la DC DIRISI et en contrôler la mise en œuvre ;
- exécuter les ordres techniques donnés par la DC DIRISI ;
- conduire les études et réaliser les expertises et les projets techniques qui lui sont confiés par la DC DIRISI ;
- assumer les responsabilités particulières d'ordonnateur secondaire et de pouvoir adjudicateur ;
- superviser et administrer les applications et les SIC qui lui sont confiés ;
- garantir, dans des conditions réglementaires, l'exploitation technique et la sécurité des SIC de sa responsabilité ;
- mettre en œuvre les moyens de transmissions radioélectriques et satellitaires de sa zone de responsabilité ;
- satisfaire les besoins en SIC exprimés par les organismes clients de sa zone de responsabilité et diffuser les ordres techniques correspondants ;
- approvisionner et délivrer aux organismes clients les articles contrôlés de la sécurité des systèmes d'information (ACSSI) ;
- participer aux démarches de pilotage et de coordination des organismes clients de sa zone de responsabilité ;
- participer à la préparation opérationnelle de ses entités subordonnées ;
- contrôler la capacité opérationnelle de ses entités subordonnées ;
- relayer la communication de la chaîne DIRISI, en particulier l'information des organismes clients et des usagers de sa zone de responsabilité sur la mise en place de services nouveaux ;
- coordonner avec les organismes clients et le service d'infrastructure de la défense (SID), les opérations d'infrastructure et participer à l'établissement des schémas directeurs « infrastructure » concernant les installations SIC dans sa zone de responsabilité ;

- décliner au niveau local les protocoles définissant les conditions de l'action et du soutien mutuel de la DIRISI - Brest dans sa zone de responsabilité.

### 3. ORGANISATION.

Pour l'exercice de ses attributions, la DIRISI - Brest comprend :

- un échelon de direction ;
- une division administration (DIV. ADM) ;
- une division clients (DIV. CLI) ;
- une division travaux et réseaux (DIV. TR) ;
- une division terminaux (DIV. TERM) ;
- une division systèmes et applications (DIV. SA) ;
- une division soutien national (DIV. SN).

#### 3.1. **Échelon de direction.**

##### 3.1.1. *Directeur.*

La DIRISI - Brest est dirigée par un directeur, commandant de formation administrative, responsable devant le directeur central de la DIRISI, de l'administration, du fonctionnement et de l'exécution de la mission de la DIRISI - Brest.

En application des arrêtés de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> références, le directeur exerce les compétences de pouvoir adjudicateur et d'ordonnateur secondaire.

##### 3.1.2. *Directeur adjoint.*

Le directeur de la DIRISI - Brest est assisté dans tous les domaines relevant de ses attributions par un directeur adjoint qui, en son absence, assure sa suppléance.

Par ailleurs, le directeur adjoint exerce la fonction de coordonnateur local à la prévention.

##### 3.1.3. *Bureaux communs.*

Plus particulièrement chargés du soutien organique, ils regroupent les moyens qui permettent au directeur d'assurer le fonctionnement général de la DIRISI - Brest et d'exercer ses prérogatives notamment dans les domaines de la sécurité des systèmes d'information (SSI), de la prévention et du pilotage.

Les bureaux communs comprennent :

- un bureau du service général ;
- un bureau pilotage ;
- un bureau sécurité et santé du travail ;
- un bureau informatique du service ;

- un bureau sécurité des systèmes d'information ;
- un secrétariat.

### **3.2. Division administrative.**

La DIV. ADM est chargée du soutien de la DIRISI - Brest dans les domaines des finances, du budget, des marchés et de la logistique.

Elle est plus particulièrement chargée, dans les domaines des finances, du budget, des marchés et de la logistique :

- de soutenir les divisions techniques et la direction en matière d'élaboration et d'exécution de marchés publics ;
- d'assister les officiers de marque en matière de stratégie d'achat, voire l'exécution de l'achat pour certains produits ;
- d'assurer le soutien logistique des divisions et la comptabilité des matériels en service et en approvisionnement ;
- de réaliser le contrôle de conformité réglementaire des actes de toute nature élaborés par la DIRISI - Brest ;
- de développer l'expertise de la DIRISI - Brest en matière de règlements relatifs aux marchés publics, à la comptabilité.

La DIV. ADM. comprend :

- un bureau formation ;
- un bureau logistique ;
- une subdivision achats - finances.

### **3.3. Division clients.**

La DIV. CLI. constitue l'interface entre les demandes officielles des usagers des systèmes d'information et la DIRISI - Brest.

Elle comporte quatre services :

- la subdivision conduite d'opérations (CO) ;
- la subdivision gestion et supervision des ressources (GSR) ;
- le bureau projets (B. PROJ) ;
- la cellule ACSSI.

#### ***3.3.1. Subdivision conduite d'opérations.***

En amont, la subdivision CO, composée du bureau analyse - cellule de management de l'information (CMI) et du bureau coordination, analyse les demandes d'évolution des systèmes d'information afin de :

- les filtrer ;

- déterminer l'enveloppe du projet ;
- identifier l'équipe projet nécessaire à sa réalisation ;
- répartir les dossiers entre les groupes techniques.

En aval, la subdivision CO :

- fusionne et vérifie la cohérence d'ensemble des éléments de planification que les chefs de projets lui transmettent ;
- élabore les éléments de synthèse nécessaires à l'action des chefs de projets ;
- prépare les dossiers de communication de l'activité vers les unités ;
- élabore le budget pluriannuel de la DIRISI et suit l'exécution de ce budget en liaison avec les acteurs concernés de la DIRISI - Brest, de la DC DIRISI et les autorités locales.

### **3.3.2. *Subdivision gestion et supervision des ressources.***

La subdivision GSR comprend :

- le service supervision et assistance marine (SESAME), point d'entrée unique dans la gestion des incidents. Il supervise tous les systèmes déployés par la DIRISI - Brest, sur mer comme à terre, traite en temps réel leurs défaillances, gère leurs paramétrages liés à l'évolution de leurs configurations et en assure la maintenance à distance. Les divisions techniques de la DIRISI - Brest sont responsables des autres phases du maintien en condition opérationnelle (MCO) des systèmes et de l'analyse des défaillances traitées par le SESAME ;
- le bureau gestion du patrimoine SIC, garant du processus de maîtrise de la configuration des SIC (application outil de gestion d'infrastructure de télécommunications - OGIT, élaboration et suivi de plans, servitudes, bureau fréquences, gestion des coupures) au sein de la DIRISI - Brest ;
- l'agence chargée de la gestion des ressources téléphoniques au profit des unités et du prêt de terminaux portables.

### **3.3.3. *Bureau projets.***

Le B. PROJ. regroupe les personnes chargées de la gestion de projets. À ce titre, les projets complexes, sollicitant souvent plusieurs divisions, leur sont attribués.

Le personnel peut être sollicité par d'autres chefs de projets de la DIRISI - Brest afin de les conseiller.

De plus, l'expertise technique d'un chef de projet peut être sollicitée en l'absence de cette expertise dans la division compétente du domaine concerné (organisation matricielle).

### **3.3.4. *Cellule articles contrôlés de la sécurité des systèmes d'information.***

La cellule ACSSI est chargée de la gestion et de la délivrance des documents centralisés, des matériels du chiffre et des ACSSI (clés, codes, etc.) aux unités ainsi que de la conduite des inspections de vérification des collections.

Elle assure des stages de perfectionnement au profit des officiers chargés des documents centralisés (OCDC) des unités et de leurs adjoints.

Elle développe des synergies avec le bureau SSI et le groupe chiffre radio.

La cellule ACSSI est placée sous l'autorité organique du chef de la division clients et sous l'autorité fonctionnelle de la DC DIRISI (bureau sécurité des systèmes d'information).

### **3.4. *Division travaux et réseaux.***

La DIV. TR. est chargée :

- d'assurer la maîtrise d'œuvre de l'installation et de la rénovation des réseaux généraux communs et des réseaux de distribution intérieure des bateaux et des services à terre ;
- de déployer, de maintenir en condition opérationnelle et de maîtriser l'architecture des réseaux de transmissions, à terre ou embarqués ;
- de déployer et de maintenir en condition opérationnelle les systèmes de télécommunication par satellites civils ;

- de soutenir le réseau RETIAIRE par l'intermédiaire du centre régional de maintenance de Brest (CRM) ;
- de soutenir le réseau SOCRATE par l'intermédiaire du centre d'intervention et de soutien de Brest (CIS) ;
- de soutenir les moyens SIC du « national local representative » (NLR) et du « national support élément » (NSE) auprès de l'OTAN (Norfolk, Lisbonne, Northwood) ;
- d'apporter des expertises techniques aux études et projets de réalisation des systèmes de communication conduits par la DC DIRISI, l'état-major de la marine (EMM) ou la direction générale de l'armement (DGA) ;
- d'exécuter et de suivre la politique SSI de la DC DIRISI en matière de réseaux ;
- de conduire les projets dans son domaine d'intervention.

### **3.5. Division terminaux.**

La DIV. TERM. est chargée :

- d'appliquer la politique de la DC DIRISI en matière de gestion et de renouvellement du parc informatique dans la zone de responsabilité de la DIRISI - Brest ;
- d'assurer le soutien technique des équipements informatiques terminaux, comprenant l'installation, la mise en service (configuration logicielle initiale) et le soutien matériel ;
- de maintenir en condition opérationnelle certaines applications spécifiques à la marine ;
- de satisfaire les besoins des unités de la zone de responsabilité de la DIRISI - Brest en matière de terminaux de télécommunication chiffre et radio, d'assurer leur suivi comptable et leur maintien en condition opérationnelle, y compris éventuellement leurs systèmes supports ;
- de maintenir les réseaux de distribution intérieure des bateaux et des services à terre ;
- de satisfaire les besoins des unités de la zone de responsabilité de la DIRISI - Brest en matière d'équipements voix et images : de délivrer, d'installer et de maintenir en condition opérationnelle la téléphonie fixe, l'interphonie, la vidéo professionnelle, la vidéoconférence, sans interférer avec les prestations assurées par la formation opérationnelle de surveillance et d'information territoriale (FOSIT Brest) ;
- de satisfaire les besoins des unités de la zone de responsabilité DIRISI - Brest, d'installer et de maintenir en condition opérationnelle les systèmes de protection défense ;
- de maintenir en condition opérationnelle les systèmes de télécommunications « very high frequency » (VHF) embarqués ;
- de conduire les projets dans son domaine d'intervention ;
- d'apporter les expertises techniques aux études et projets de réalisation des terminaux conduits par la DC DIRISI, l'état-major de la marine (EMM) ou la DGA.

Pour l'exécution des missions liées au parc informatique, la division « terminaux » s'appuie sur des correspondants désignés au sein des unités.



### **3.6. Division systèmes et applications.**

La DIV. SA. est chargée :

- d'installer, de mettre en service, de maintenir en condition opérationnelle et de suivre les évolutions des environnements logiciels et serveurs des systèmes d'information des unités à la mer et à terre ;
- de participer aux études de réalisation de systèmes d'information en liaison avec la DC DIRISI ;
- d'exécuter et de suivre la politique SSI de la DIRISI en matière de systèmes d'information ;
- d'assurer le soutien matériel des serveurs applicatifs du système d'information marine (SIM) ;
- de conduire les projets dans son domaine d'intervention ;
- de développer l'expertise technologique de la DIRISI en matière d'architectures, de serveurs, de systèmes d'exploitation, d'applications informatiques et, plus généralement, de solutions de management de l'information ;
- d'apporter des expertises techniques aux études et projets de réalisation conduites par la DC DIRISI, l'EMM ou la DGA dans le domaine des systèmes applicatifs.

### **3.7. Division soutien national.**

Dans le cadre des directives de soutien établies à l'échelon central pour les SIC, la DIV. SN est chargée :

- de maintenir les plates-formes de soutien représentatives de systèmes opérationnels de portée nationale ou régionale de la marine afin d'y assurer :
  1. la vérification du bon fonctionnement des équipements revenant de la chaîne de réparation avant leur affectation dans les stocks (rechanges affectés ou non affectés) ;
  2. la formalisation, l'enrichissement et le suivi des faits techniques enregistrés par les équipes de soutien de proximité ou les opérationnels afin de les transmettre aux acteurs du soutien du niveau technique d'intervention 3 (NTI 3) ;
  3. le test des procédures techniques prévues par le constructeur avec, si nécessaire, la participation des acteurs du soutien de proximité et/ou du titulaire du contrat de soutien ;
  4. la détection des faits techniques devant être classés en demande d'évolution au regard des spécifications techniques contractuelles du besoin à satisfaire ;
  5. la fédération des expertises techniques des acteurs du soutien étatique et industriel ;
  6. la gestion de la configuration applicable et des autorisations de déploiement des versions ;
  7. la gestion et, dans certains cas, le traitement des obsolescences et des évolutions ;
  8. la réalisation, dans certains cas, d'opérations de maintenance curative ;

9. la planification des opérations de maintenance préventive devant être réalisées par les acteurs du soutien de proximité ;

10. la gestion et, éventuellement, la réalisation d'opérations de calibrage d'horloge sur des systèmes opérationnels au niveau régional ;

11. une courte formation à la maintenance sur plate-forme pour les nouveaux acteurs du soutien de proximité.

- d'assurer le soutien logistique par la détention de rechanges non affectés et de leur maintien à niveau, en concertation avec les acteurs nationaux de la logistique SIC, prévu dans le cadre des marchés passés au niveau central ou au niveau de la DIRISI Brest (bureau logistique) ;

- de participer à la préparation des directives de soutien en concertation avec les organismes centraux ;

- de participer en tant qu'acteur du soutien aux réunions des groupes de travail des organismes centraux chargés du déploiement et du soutien des systèmes ;

- de conduire les projets dans son domaine d'intervention.

#### 4. ENTITÉS RATTACHÉES À LA DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION - BREST.

##### 4.1. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

Les centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (CIRISI) dépendent organiquement et fonctionnellement des DIRISI locales. Ils se composent d'une entité centrale, d'antennes et de détachements.

Les CIRISI mènent des actions de déploiement, d'administration, d'exploitation et de soutien des SIC au profit de leurs clients, dans une logique de proximité géographique et en fonction des termes des contrats de service. Répartis sur l'ensemble de la zone de responsabilité de la DIRISI - Brest, ils agissent par télé-action ou intervention sur site, pour remettre en condition opérationnelle les éléments techniques défectueux.

Les attributions, l'organisation et le fonctionnement des CIRISI seront fixés par une instruction.

Les CIRISI suivants relèvent de la DIRISI - Brest :

- le CIRISI Cherbourg.

Ce centre assure le MCO des réseaux d'infrastructure et des SIC de la défense, à terre ou embarqués, des systèmes d'information opérationnels et de communication (SIOC) et des systèmes d'information, d'administration et de gestion (SIAG) pour l'arrondissement maritime Manche et Mer du Nord. Il assure également le pilotage et la maîtrise d'œuvre de nouveaux SIC de portée locale. Le périmètre géographique d'intervention du CIRISI Cherbourg comprend la zone littorale Manche et Mer du Nord (de Granville à Dunkerque), et est calqué au plus près sur celui de la base de défense de Cherbourg.

- le CIRISI Lorient.

Ce centre assure le MCO des réseaux d'infrastructure et des SIC de la défense, à terre ou embarqués, des systèmes d'information opérationnels et de communication (SIOC) et des systèmes d'information, d'administration et de gestion (SIAG) pour le commandement de la marine de Lorient. Il assure également le pilotage et la maîtrise d'œuvre de nouveaux SIC de portée locale. Le périmètre géographique d'intervention du CIRISI Lorient comprend la zone littorale entre l'Île de Groix et Saint-Jean-de-Monts et inclut la zone de Lorient ainsi que celle de Nantes.

- le CIRISI Brest.

Le CIRISI Brest, qui sera créé en septembre 2010, est co-localisé avec la direction locale et dont le fonctionnement et l'organisation sont adaptés en conséquence. Le soutien du CIRISI Brest sera directement assuré par les bureaux communs de la DIRISI - Brest.

#### **4.2. Antennes des centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.**

Les antennes et les détachements dépendent organiquement et fonctionnellement d'un CIRISI. Ils réalisent les actions du CIRISI nécessitant une intervention rapide au plus près des organismes clients.

Les antennes suivantes sont directement rattachées à la DIRISI - Brest. À l'issue de la création du CIRISI Brest, elles relèveront du CIRISI Brest.

- l'antenne SIC de Cranou ;
- l'antenne SIC de Crozon ;
- l'antenne SIC de Loperhet ;
- l'antenne SIC de Pencran.

Les antennes de Crozon et de Loperhet assurent le soutien de proximité auprès des bénéficiaires qui leur sont rattachés. Les antennes du Cranou (station de réception) et de Pencran (station d'émission) reçoivent leurs directives d'exploitation de CECLANT, de l'amiral commandant la force océanique stratégique (ALFOST), de la DIRISI ainsi que de la direction du renseignement militaire (Cranou).

#### **5. EFFECTIFS.**

Les effectifs militaires et civils de la DIRISI - Brest sont fixés par la direction centrale de la DIRISI et officialisés annuellement dans le référentiel des effectifs en organisation (REO) de l'organisme. Ce REO définit notamment la participation de chaque armée.

Pour la conduite des travaux qui lui sont confiés, la DIRISI - Brest peut recourir au personnel de réserve selon le volume défini annuellement dans son REO.

#### **6. DISPOSITIONS RELATIVES AU PERSONNEL.**

##### **6.1. Administration.**

Hormis les situations particulières, le personnel civil et militaire est administré par la DIRISI - Brest, selon la réglementation propre à son armée ou son service d'appartenance.

##### **6.2. Notation - avancement.**

Concernant le personnel militaire de son service, le directeur de la DIRISI - Brest et son adjoint :

- sont chargés de la notation selon les modalités édictées annuellement par les directions du personnel de chaque armée ;
- élaborent les propositions d'avancement, selon les modalités édictées annuellement par les directions du personnel de chaque armée.

Concernant le personnel civil, le directeur et son adjoint sont chargés de la notation et participent à l'avancement suivant les modalités édictées par les directions concernées.

##### **6.3. Discipline.**

La fonction d'autorité militaire de premier niveau à l'égard du personnel militaire est exercée par le directeur de la DIRISI - Brest.

La fonction d'autorité militaire de deuxième niveau à l'égard du personnel militaire est exercée par le directeur central adjoint de la DIRISI.

Concernant le personnel civil, le directeur et le directeur adjoint de la DIRISI - Brest exercent le pouvoir disciplinaire dans les limites fixées par la réglementation en vigueur.

## 7. SOUTIEN.

Le soutien nécessaire au fonctionnement des entités constituant la DIRISI - Brest est assuré :

- par la base de défense de Brest pour la DIRISI - Brest et les antennes de Cranou, de Crozon, de Loperhet et de Pencran ;
- par le commandant de la marine à Lorient pour le CIRISI Lorient ;
- par base de défense de Cherbourg pour le CIRISI Cherbourg.

## 8. BUDGET.

La DIRISI - Brest assure la gestion des dépenses relatives :

- au fonctionnement de la direction et de ses entités subordonnées hors bases aériennes et hors bases de défense ;
- aux opérations d'investissement et de maintien en condition opérationnelle (MCO).

Afin d'exercer ses attributions, la DIRISI - Brest reçoit de la DC DIRISI :

- un budget de fonctionnement couvrant notamment :
  1. les frais de carburant et d'autoroute ;
  2. les frais de déplacement ;
  3. les baux de location d'emprises civiles ;
  4. le fonctionnement courant (fournitures de bureau, produits d'entretien, etc.) ;
  5. les frais de communication, de documentation et de relations publiques ;
  6. le transport des matériels ;
  7. le fonctionnement et l'entretien courant des bâtiments ;
  8. la formation et l'instruction ;
  9. l'équipement de protection des individus ;
- un budget d'investissement et MCO couvrant notamment :
  1. les installations de réseau (modification ou création) ;
  2. les évolutions de matériels dans les locaux techniques ;
  3. le renouvellement des serveurs et des ordinateurs ;

4. l'entretien programmé des installations et des matériels.

## 9. PRÉVENTION / ENVIRONNEMENT.

En matière de santé, de sécurité au travail et de protection de l'environnement, la DIRISI - Brest est un organisme à emprises multiples, comprenant l'ensemble des entités qui lui sont rattachées.

### 9.1. Chef d'organisme.

Le directeur de la DIRISI - Brest, conformément au décret de 2<sup>e</sup> référence, est chef d'organisme. Ses attributions consistent principalement à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé du personnel qui relève de son autorité, à élaborer le recueil des dispositions de prévention et à appliquer la réglementation afférente aux domaines de la santé, de la sécurité au travail, de la protection de l'environnement.

### 9.2. Chargé de prévention.

Le chargé de prévention, subordonné au chef d'organisme, est son conseiller en matière de prévention des risques professionnels, des conditions de travail et de la protection de l'environnement. Désigné par le chef d'organisme, son poste est identifié au référentiel des effectifs en organisation. Il exerce ses attributions au profit du personnel civil et militaire de l'organisme et anime un réseau de correspondants « prévention » au sein des formations rattachées.

### 9.3. Personne compétente en prévention des risques électromagnétiques.

Désignée par le chef d'organisme lorsque le risque existe, la personne compétente en prévention des risques électromagnétiques (PCPREM) doit détenir les référentiels techniques et réglementaires et posséder la compétence requise. Une formation spécifique est dispensée par le centre de formation à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail (CDFHSCT) de Vanves.

Subordonnée au chef d'organisme et en liaison avec le chargé de prévention, la PCPREM analyse les postes de travail exposés aux rayonnements électromagnétiques et établit le dossier de site.

## 10. CONTRÔLE.

### 10.1. Surveillance administrative et technique.

La surveillance administrative et technique de la DIRISI - Brest est exercée par le directeur central de la DIRISI.

La surveillance administrative et technique des entités relevant de la chaîne DIRISI et rattachées pour emploi à la DIRISI - Brest est exercée par le directeur de la DIRISI - Brest.

### 10.2. Contrôle de gestion.

Le contrôleur de gestion de la DIRISI - Brest est chargé de la prise en compte et le suivi des indicateurs de gestion définis par la DC DIRISI. Il réalise la synthèse et l'analyse des résultats au profit du directeur local. La DIRISI - Brest rend compte de ses résultats et participe au dialogue de gestion organisé par la DC DIRISI.

## 11. ENTRÉE EN VIGUEUR.

La présente instruction prend effet au lendemain de sa publication au *Bulletin officiel des armées*.

*Le général de corps d'armée,  
directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la  
défense,*

Patrick BAZIN.

## ANNEXE I.

**LISTE DES ORGANISMES CLIENTS DE LA DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION - BREST.**

BÉNÉFICIAIRE.	ORGANISME.	LOCALISATION.	BÉNÉFICIAIRE.	ORGANISME.	LOCALISATION.
DIRISI	Antennes et éléments actifs de la chaîne FH	ANTIFER	DMPA	Département marine à Cherbourg (SGA/DMPA/SHD/CHA/DEPMAR)	CHERBOURG
COMAR MANCHE	Sémaphore de LA HAGUE	AUDERVILLE	ALAVIA	Det Aero/35F/MAUPERTUS	CHERBOURG
DIRISI	Antennes et éléments actifs de la chaîne FH	AUDINGHEN	DGA	DGA/ETAC	CHERBOURG
AFFMAR	CROSS GRIS-NEZ	AUDINGHEN	SID	Direction des infrastructures de la défense DID (ex-DTM)	CHERBOURG
DIRISI	Pylône de la chaîne FH	AULT	CERCLES - FOYERS	DLAS Cherbourg	CHERBOURG
COMAR MANCHE	Sémaphore d'AULT	AULT	DPMM	EAMEA	CHERBOURG
CECLANT	Sémaphore de Batz	BATZ	BN CHERBOURG	ELAN (BaseNav)	CHERBOURG
GROUP GENDMAR CHERBOURG	SCARPE (Ved Gendmar P604 BOULOGNE SUR MER)	BOULOGNE-SUR-MER	ALFAN	FLAMANT	CHERBOURG
COMAR MANCHE	Sémaphore de BOULOGNE SUR MER	BOULOGNE-SUR-MER	COMAR MANCHE	FOSIT CHERBOURG	CHERBOURG
CECLANT	Sémaphore de Brehat	BRÉHAT	BN CHERBOURG	FREHEL (BaseNav)	CHERBOURG
COMGENDMAR	Aber Wrach	BREST	COMAR MANCHE	GEA (CHERBOURG)	CHERBOURG
ALFAN	Aldebaran	BREST	GROUP GENDMAR CHERBOURG	GERANIUM (GendMar)	CHERBOURG
ALFAN	Altaïr	BREST	GROUP GENDMAR	GLAIVE (GendMar)	CHERBOURG



			CHERBOURG		
CECLANT	AMF BREST	BREST	ALFAN	GPD MANCHE (Cherbourg)	CHERBOURG
CECLANT	AMIRAUTE	BREST	GROUP GENDMAR CHERBOURG	GROUPGEND CHERBOURG	CHERBOURG
ALFAN	Andromède	BREST	ALFOST	GSM (groupe des sous marins)	CHERBOURG
ALFAN	Antarès	BREST	ALFAN	MAGNOLIA	CHERBOURG
CECLANT	APER	BREST	BN CHERBOURG	MARINS POMPIERS CHERBOURG	CHERBOURG
BASE NAVALE	BASE NAVALE DE BREST	BREST	ENTREPRISE	METEO France CHERBOURG	CHERBOURG
CECLANT	BCRH	BREST	ALFAN	PLUVIER	CHERBOURG
ALFAN	Beautemps-Beaupré	BREST	BN CHERBOURG	POSTE NAVALE CHERBOURG	CHERBOURG
ALENAV	Belle Poule	BREST	DPSD	PPSD CHERBOURG	CHERBOURG
ALFAN	Borda	BREST	DIRISI	Pylône de la chaîne FH	CHERBOURG
CECLANT	BREST GARNISON	BREST	BN CHERBOURG	SAIRE (BaseNav)	CHERBOURG
BASE NAVALE	Buffle	BREST	DSSF	SSF antenne de Cherbourg	CHERBOURG
DAJ	Bureau local du contentieux (BLC)	BREST	COMAR MANCHE	Vigie du HOMET (Cherbourg)	CHERBOURG
CECLANT	CA-ATLANT	BREST	BN CHERBOURG	VIR (BaseNav)	CHERBOURG
DCCM	CADCOM BREST	BREST	ALFAN	VULCAIN (GPD Manche)	CHERBOURG
DCCM	CAFIM	BREST	DPMM	ANTENNE SRM CHERBOURG	CHERBOURG OCTEVILLE
ALFAN	Cassiopée	BREST	DPMM	MARMOBIL CHERBOURG	CHERBOURG OCTEVILLE
ALFAN	CDT Blaison	BREST	DIRISI	STATIONS DIRISI	CRANOU
ALFAN	CDT l'Herminier	BREST	DIRISI	DIRISI CROZON	CROZON
DSN	Centre du service national (CSN)	BREST	GENDMAR	GENDMAR ÎLE LONGUE	CROZON
DRSSA	CENTRE MÉDICAL	BREST	COMAR MANCHE	Sémaphore de DIEPPE	DIEPPE

ALFAN	Céphée	BREST	GROUP GENDMAR CHERBOURG	YSER (Ved Gendmar DIEPPE)	DIEPPE
CECLANT	CEPPOL	BREST	COMAR MANCHE	Sémaphore de FECAMP	FÉCAMP
ALFAN	Chacal	BREST	COMAR MANCHE	Sémaphore de BARFLEUR	GATTEVILLE
GENDMAR	CIE BREST ARRONDISSEMENT (dont 1 BSL, LDV, LVC)	BREST	COMAR MANCHE	Sémaphore de GRANVILLE	GRANVILLE
GENDMAR	CIE DE BREST	BREST	CECLANT	Sémaphore de Beg Melen	ÎLE DE GROIX
DPMM	CIN BREST	BREST	CECLANT	Sémaphore de St Sauveur	ÎLE D'YEU
CECLANT	COM	BREST	GENDMAR	CIE ILO	ÎLE LONGUE
ALFAN	COMETOC	BREST	ALFOST	COMILO	ÎLE LONGUE
DGA	COMGROUPEM	BREST	DIRISI	Antennes et éléments actifs de la chaîne FH	JOBOURG
CECLANT	CPAR	BREST	AFFMAR	CROSS JOBOURG	JOBOURG
CRMAR	CRMAR	BREST	DIRISI	STATIONS DIRISI	KERDRAZIOU
DCNS	DCNS BREST	BREST	ALFOST	STATION DE KERLOUAN	KERLOUAN
ALFAN	De Grasse	BREST	COMAR MANCHE	Sémaphore de LA HEVE	LA HEVE
DMPA	Département marine à Brest (SGA/DMPA/SHD/CHA/DEPMAR)	BREST	DIRISI	Pylône avec antennes site SOCRATE	LA HÈVE
DCCM	DIRECTION DCM BREST	BREST		DEAN LANDIVISIAU	LANDIVISIAU
DIRISI	DIRISI BREST	BREST	GENDMAR	GENDMAR LANDIVISIAU	LANDIVISIAU
DRH-MD	DLAS Brest	BREST	ALAVIA	BAN LANVEOC POULMIC	LANVEOC POULMIC
DGA	DQPSQ	BREST	ALAVIA	DEAN LANVEOC	LANVEOC POULMIC
SID	DRSID	BREST	DIRISI	DIRISI CROZON	LANVEOC POULMIC
DRSSA	DRSSA	BREST	DPMM	ÉCOLE NAVALE	LANVEOC POULMIC
DCSSF	DSSF	BREST	GENDMAR	GENDMAR LANVEOC	LANVEOC POULMIC
ALFAN	Dupuy de Lôme	BREST	CRMAR	ROEM	LE CRANOU

ALENAV	Églantine	BREST	EMx	CIRFA 76 A.	LE HAVRE
ALFAN	EM ALFAN BREST	BREST	COMAR LE HAVRE	COMMANDEMENT DE LA MARINE AU HAVRE	LE HAVRE
ALFOST	EM ALFOST	BREST	GROUP GENDMAR CHERBOURG	Compagnie de gendarmerie maritime LE HAVRE	LE HAVRE
CECLANT	EM FOSIT	BREST	GROUP GENDMAR CHERBOURG	EDOP 8 (GendMar LE HAVRE)	LE HAVRE
ALFOST	ENSM	BREST	GROUP GENDMAR CHERBOURG	EDOP 9 (GendMar LE HAVRE)	LE HAVRE
ALFAN	Eridan	BREST	GROUP GENDMAR CHERBOURG	ESTERON (vedette de gendarmerie à LE HAVRE)	LE HAVRE
ALFOST	ESNLE	BREST	DIRISI	Superstructure de la chaîne FH	LE HAVRE
ALENAV	Etoile	BREST	CECLANT	Sémaphore du Talut	BANGOR
ALFAN	Georges Leygues	BREST	ALAVIA	Det Aero/35F/LE TOUQUET	LE TOUQUET PARIS PLAGE
DGA	GESMA	BREST	ALFOST	STATION LORAN C Lessay	LESSAY
CECLANT	GFM BREST	BREST	ALAVIA	CCMAR	LOPERHET
CECLANT	GHA-GOA	BREST	EMx	CMCC Brest-Loperhet	LOPERHET
ALENAV	Glycine	BREST	CECLANT	ALFAN/GSURF	LANESTER
ALFAN	GPDA	BREST	DRH-MD	ASA Lorient	LORIENT
GENDMAR	GROUPEMENT GENDARMERIE MARITIME	BREST	ALAVIA	BAN LANN-BIHOUE	QUEVEN
BASE NAVALE	GSM	BREST	ALFUSCO	BASEFUSCO	LANESTER
ALFAN	Guépard	BREST	DCCM	CADCOM LORIENT	LANESTER
DRSSA	HIAB	BREST	DRH-MD	Cellule d'accompagnement vers l'emploi des conjoints (CAEC)	LORIENT
IGESA	IGESA	BREST	GENDMAR	CIE LORIENT (dont LBH, 3 BSL,4 vedettes)	LORIENT

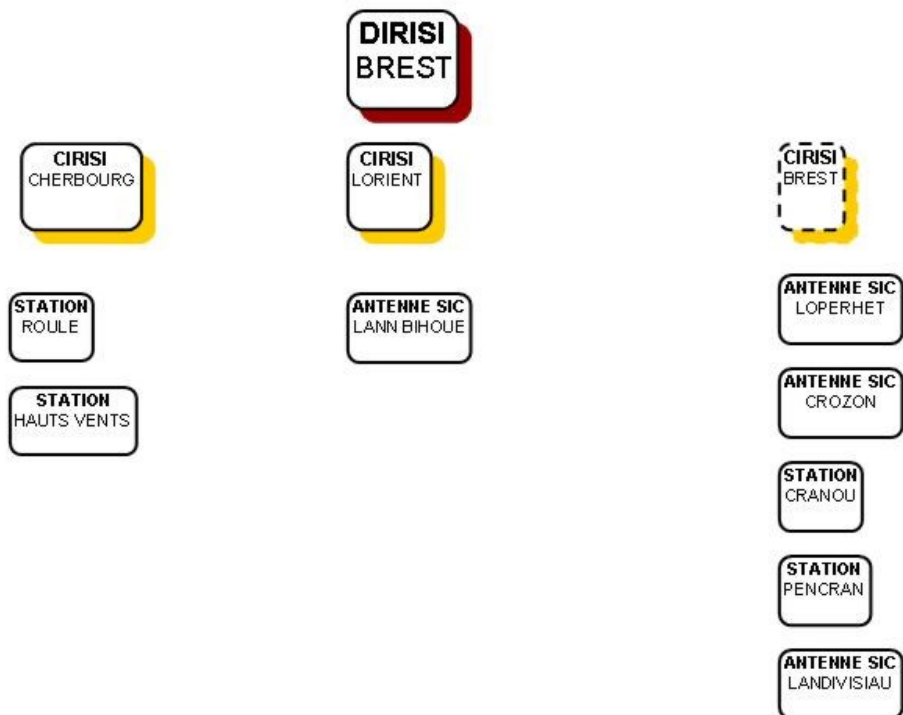
CECLANT	INSPECTION DU TRAVAIL	BREST	COMAR LORIENT	COMMANDEMENT DE LA MARINE À LORIENT	LORIENT
ALFAN	Jaguar	BREST	DCNS	DCNS LORIENT	LORIENT
ALFAN	Jeanne d'Arc	BREST	DCSEA	DEAN LANN BIHOUE	QUEVEN
ALFAN	L'Aigle	BREST	DMPA	Département marine à Lorient (SGA/DMPA/SHD/CHA/DEPMAR)	LORIENT
ALENAV	La Grande Hermine	BREST	DIRISI	CIRISI LORIENT	LANESTER
ALFAN	La motte-Picquet	BREST	ALFUSCO	ECOFUSIL	LANESTER
ALFAN	Lapérouse	BREST	ALFUSCO	EM ALFUSCO	LANESTER
ALFAN	Laplace	BREST	CECLANT	LORIENT GARNISON	LORIENT
ALFAN	Latouche-Tréville	BREST	DPMM	MARMOB	LORIENT
ALFOST	Le Téméraire	BREST	DPSD	PPSD LORIENT	LORIENT
ALFOST	Le Terrible	BREST	DIRISI	Antennes et éléments actifs de la chaîne FH	MONT D'HUBERT
ALFOST	Le Triomphant	BREST	DIRISI	Antennes et éléments actifs de la chaîne FH	MONT-SAINT-FRIEUX
ALFOST	Le Vigilant	BREST	EMx	CIRFA 44	NANTES
ALFAN	Léopard	BREST	CECLANT	COMAR NANTES	NANTES
ALFAN	Lion	BREST	CECLANT	Sémaphore du Stiff	OUESSANT
COMGENDMAR	Lt Jamet	BREST	DIRISI	STATIONS DIRISI	PENCRAN
ALFAN	LV Lavallée	BREST	CECLANT	Sémaphore de Penmarch	PENMARCH
ALFAN	LV Le Hénaff	BREST	DIRISI	Antennes et éléments actifs de la chaîne FH	PERCY MONT ROBIN
ALFAN	Lynx	BREST	CECLANT	Sémaphore de Piriac	PIRIAC
ALFAN	Lyre	BREST	ALAVIA	BAN LANN-BIHOUE	PLOEMEUR
ALFAN	Malabar	BREST	ALAVIA	DEAN LANN-BIHOUE	PLOEMEUR
CECLANT	MARINS POMPIERS	BREST	CECLANT	Sémaphore de Ploumanach	PLOUMANACH
DPMM	MARMOB	BREST	COMAR MANCHE	Sémaphore de PORT EN BESSIN	PORT-EN-BESSIN
ALFAN	Monge	BREST	CECLANT	Sémaphore du Portzic	PORTZIC

CECLANT	MUSEE	BREST	RTNO	CPEOM	QUELERN
CECLANT	MUSIQUE	BREST		CABINET DENTAIRE DE SECTEUR INTERARMÉES	QUERQUEVILLE
ALENAV	Mutin	BREST		Centre de médecine de prévention	QUERQUEVILLE
ALFAN	Panthère	BREST		Centre médical de l'arrondissement (CMAMMN)	QUERQUEVILLE
DRSSA	PHARMACIE MP	BREST	NAFCO	DCI/NAFCO	QUERQUEVILLE
ALFAN	PM l'Her	BREST	DPMM	ÉCOLE DES FOURRIERS QUERQUEVILLE	QUERQUEVILLE
DPSD	PPSD BREST	BREST	DRHAT	EMSAM (EFM det. Terre)	QUERQUEVILLE
ALFAN	Primauguet	BREST	DPMM	SLPA CHERBOURG	QUERQUEVILLE
DMPA	SHD	BREST	CECLANT	Sémaphore de St Julien	QUIBERON
SHOM	SHOM	BREST	Emx	CIRFA 29 A.	QUIMPER
CECLANT	SLPA	BREST	CECLANT	Sémaphore de St Cast	SAINT-CAST
SRM	SRM OUEST (7 CIRFA -> 3 CIRFA St Briec; Brest et Quimper)	BREST	EMx	CIRFA 50	SAINT-LÔ
ALFAN	Styx	BREST	EMIA ZD	DMD 50	SAINT-LÔ
DRSSA	SVI	BREST	CECLANT	Sémaphore de la pointe St Mathieu	SAINT-MATHIEU
DCCM	SVR	BREST	CECLANT	Sémaphore de Chemoulin	SAINT-NAZAIRE
ALFAN	Tenace	BREST	CECLANT	Sémaphore de St Quay Portieux	SAINT-QUAY-PORTRIEUX
ALFAN	Thétis	BREST	DIRISI	Antennes et éléments actifs de la chaîne FH	SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHE
ALFAN	Tigre	BREST	ALAVIA	BAN LANDIVISIAU	SAINT-SERVAIS
ALFAN	Tourville	BREST	ALAVIA	DEAN LANDIVISIAU	SAINT-SERVAIS
CSFA	CER radio Caen Verson	BRETEVILLE-SUR-ODON	COMAR MANCHE	Sémaphore de SAINT-LA-HOUGUE	SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
CECLANT	Sémaphore de Brignogan	BRIGNOGAN	DIRISI	Pylône de la chaîne FH	SAINT-VALÉRY-EN-CAUX
DIRISI	Pylône de la chaîne FH	CARTERET	DIRISI	Antenne HAUTS VENTS	TOLLEVAST
COMAR MANCHE	Sémaphore de CARTERET	CARTERET	CECLANT	Sémaphore du Toulinguet	TOULINGUET

COMAR MANCHE	ABEILLE LIBERTE	CHERBOURG	COMAR MANCHE	Sémaphore de VILLERVILLE	TROUVILLE-SUR-MER
ALFAN	ACANTHE	CHERBOURG	CECLANT	Sémaphore de BEG MEIL	FOUESNANT
BN CHERBOURG	ACHARNE (BaseNav)	CHERBOURG	CECLANT	Sémaphore du Cap de la Chèvre	CROZON
DIRISI	Antenne du Roule	CHERBOURG	CECLANT	Sémaphore de la Pointe du Raz	PLOGOFF
BN CHERBOURG	ATELMIL Cherbourg	CHERBOURG	DOUANES	Centre opérationnel des douanes (COD) de NANTES	NANTES
BN CHERBOURG	BASE NAVALE (DP - SSR - LASEM - Sce AUTO)	CHERBOURG	AFFMAR	CROSS CORSEN	PLOUARZEL
DAJ	Bureau local du contentieux (BLC)	CHERBOURG	AFFMAR	CROSS ETEL	ETEL
DRH-MD	Cellule d'accompagnement vers l'emploi des conjoints (CAEC)	CHERBOURG	EMA	MMF NORTHWOOD	NORTHWOOD
CERCLES - FOYERS	CERCLE NAVAL	CHERBOURG	EMA	MMF NORFOLK	NORFOLK
CERCLES - FOYERS	CERCLE OFFICIERS MARINIERS	CHERBOURG	EMA	MMF LISBONNE	LISBONNE
CERCLES - FOYERS	CERCLES SPORTS FOYERS	CHERBOURG	EMM	SLM (service logistique marine)	BREST
COMAR MANCHE	CIFUSIL	CHERBOURG	EMx	CIRFA LORIENT	LORIENT
	CIRAM	CHERBOURG	AFFMAR	CETMEF	PLOUZANE
DIRISI	CIRISI CHERBOURG	CHERBOURG		Base de défense	BREST
ALFAN	COMFLOMANCHE	CHERBOURG		Groupement de soutien de la base de défense	BREST
COMAR MANCHE	COMMANDEMENT MARITIME A CHERBOURG	CHERBOURG	CECLANT	SLPA LORIENT	LANESTER
GROUP GENDMAR CHERBOURG	Compagnie de gendarmerie maritime de Cherbourg	CHERBOURG	COMAR NANTES	DMSP ST NAZAIRE	SAINT-NAZAIRE
BN CHERBOURG	CORALLINE (BaseNav)	CHERBOURG	ALFUSCO	POLYGONE DE TIR DE GAVRES	PLOUHINEC

ALFAN	CORMORAN	CHERBOURG	SID	SID-site de LORIENT	LORIENT
DCCM	DCM CHERBOURG	CHERBOURG	SID	SID-GTP LORIENT	QUEVEN

ANNEXE II.  
ENTITÉS RATTACHÉES À LA DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX  
D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION - BREST.





ANNEXE III.  
**ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE  
ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION - BREST.**

